

Les ressorts du regroupement syndical agricole

17 octobre 2024



Dans son numéro du troisième trimestre 2024, la revue *Économie rurale* publie un article du chercheur Romain Blancaneaux (UMR MoISA, Montpellier), qui retrace l'histoire du syndicalisme viticole dans le département de l'Aude. Il s'appuie sur ce cas concret pour montrer, de façon plus générale, comment des agents économiques du secteur agricole, réticents à adhérer à un syndicat ou à une organisation de producteurs, finissent par s'y rallier.

L'auteur explique que le regroupement syndical résulterait de la conjugaison de deux ressorts. Il s'agirait d'abord de répondre positivement à l'incitation des institutions qui choisissent d'octroyer des droits ou des avantages uniquement aux agriculteurs fédérés. Il s'agirait aussi de défendre des intérêts économiques communs, en cas de déstabilisation des marchés : les exploitants s'organisent pour sauvegarder collectivement des pratiques améliorant leurs revenus ou pour obtenir des soutiens conjoncturels de l'État.

Source : [*Économie rurale*](#)